



Mairie de Thoissey - 01140

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL 12 DECEMBRE 2024

Sur convocation en date du 28 novembre 2024 le conseil municipal de Thoissey s'est réuni le 12 décembre 2024 à 19h00, en salle des mariages de la mairie de Thoissey, sous la présidence de Madame Anne Turrel, Maire.

Etaient présents : Mesdames Anne Turrel, Muriel Goeury, Monique Ferrand, Fatima Khenfer, Gisèle Rapenne, Vanessa Journolleau, Christiane Fournel, et Messieurs Jean-François Goeury, Paul Ferré, Jacques Loupforest, Maurice Voisin, Jacques Berger.

Etaient absents excusés : Monsieur Grégoire Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Fatima Khenfer, Madame Cindy Lachize ayant donné pouvoir à Madame Gisèle Rapenne, Monsieur Cyril Cordelier ayant donné son pouvoir à Monsieur Jacques Loupforest, Monsieur Boris Leynaud ayant donné pouvoir à Madame Anne Turrel, Monsieur Serge Gay ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-François Goeury, Monsieur Francisco Carneiro ayant donné pouvoir à Monsieur Jacques Berger.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal du 12 décembre 2024 peut valablement délibérer.

1. Vote du compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2024

Conformément aux articles L 2121-25 et R 2121-11, lecture est donnée du compte rendu du conseil municipal du 14 novembre 2024 affiché publiquement dans les délais réglementaires. Ce compte rendu est approuvé à la majorité par vote à main levée (18 voix pour dont 6 pouvoirs).

2. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Monique Ferrand est désignée secrétaire de séance, à l'unanimité par vote à main levée (18 voix pour dont 6 pouvoirs).

3. Modification du CIA des agents de catégorie B et de catégorie C2

Après étude du CIA (Complément Indemnitaires Annuel) servi aux différents agents de la collectivité, de l'engagement professionnel et de la manière de servir du groupe de fonction B1 (filiale administrative), il est proposé de porter le CIA du groupe de fonction B1 en filiale administrative à la somme maximale annuelle de 750.00 € en lieu et place de 575.00 €.

Cela permettrait à ce groupe de fonction, qui exerce une relation hiérarchique avec l'ensemble des services, de bénéficier d'un CIA supérieur au montant maximum servi aux autres chefs de service (700 €).

Il est par ailleurs proposé que le CIA du groupe de fonction C2 de la filière administrative soit porté à 400 € au titre de l'année 2024, eu égard à la qualité des agents concernés durant la vacance du poste de secrétaire général.

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide les montants maximums des CIA du groupe de fonction B1 à 750 € et des agents administratifs de catégorie C2 à 400 €.

5. Modification de la convention entre la communauté de communes Val de Saône Centre et la Ville de Thoissey pour l'instruction des Autorisations des Sols (urbanisme).

La convention liant la Ville de Thoissey à la Communauté de Communes Val de Saône Centre pour l'instruction des Autorisations des Sols ne prévoit pas, en son état actuel, d'intégrer les obligations législatives et réglementaires liées à la dématérialisation des actes d'urbanisme, au traitement des données et à la fiscalité.

En conséquence, la communauté de communes propose à la Ville de Thoissey la signature d'une nouvelle convention portée à la connaissance de l'assemblée, qui détermine le rôle des deux collectivités, commune et communauté de communes.

Madame le Maire précise qu'en 2023, le service ADS a fait l'objet de trois demandes d'instruction de la Ville de Thoissey, portant sur des Permis de Construire et a délivré quatre « conseils » sur l'instruction de dossiers spécifiques.

L'adhésion au service s'élève à une part fixe, 100 € annuel par commune auxquels s'ajoutent 0.40 € par habitant pour les conseils délivrés puis, en fonction des actes confiés au service intercommunal, à une part variable.

En 2023, la Ville de Thoissey a en conséquence acquitté 776 € de part fixe et 228 € de part variable (instruction des PC) soit un total de 1 004 €.

Madame le Maire ajoute que pour 2024, la communauté de communes propose une augmentation de ces tarifs, avec une part fixe à 150 € + 0.60 € par habitant, et une part variable en fonction de l'acte à instruire. Tenant compte des nouvelles propositions tarifaires, le coût s'élèverait, à utilisation constante, à la somme de 1 434.00 €

Madame le Maire demande aux élus de bien vouloir valider la nouvelle convention telle que présentée par la communauté de communes incluant les nouveaux tarifs.

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide la nouvelle convention relative aux Autorisations Des Sols, entre la Ville de Thoissey et la Communauté de Communes Val de Saône Centre ainsi que les nouveaux tarifs tels que présentés par Madame le Maire.

6. Mise à jour des conditions d'affiliation des agents de la Ville au CNAS

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 10 décembre 2020, le conseil municipal de Thoissey a acté la participation de la Ville aux prestations sociales servies à ses agents dans le cadre du CNAS, conformément à la loi du 19 février 2007, incluant les agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Il convient que l'assemblée délibère de nouveau pour déterminer dans quelles conditions ses agents seront affiliés au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à partir du 1^{er} janvier 2025.

Madame le Maire propose de déterminer ainsi les conditions d'affiliation :

- Fonctionnaires titulaires et agents contractuels en CDI : dès leur entrée au sein de la collectivité.
- Fonctionnaires stagiaires : dès leur date de nomination.
- Contractuels de droit public ou de droit privé : dès lors qu'ils comptabilisent une ancienneté dans la collectivité d'un an minimum (durée des contrats consécutifs).

La participation 2025 s'élèverait à 3 080 € contre 4 028 € en 2023 et 4 340 € en 2024 sur la base d'une adhésion annuelle à 220 € par an pour 14 agents.

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide les conditions d'affiliation des agents de la Ville de Thoissey au CNAS, telles que proposées par Madame le Maire.

7. Décision modificative n° 4 – budget principal

A la demande du comptable public, il convient que les frais d'études et d'insertion mandatés en 2019-2021-2022 et 2023 ayant été suivis de travaux soient rattachés au programme auquel ils ont trait ou, à défaut, à être sortis du bilan.

Les frais d'études et d'insertion pour les années 2019 à 2023 s'établissent comme suit :

Intitulé de l'étude / annonce	Date	Rattachement compte immobilisation	Montant
Mise en accessibilité de l'école	2022	2131	3 408,12 €
Annonce légale mise en accessibilité de l'école	2021	2131	599,38 €
Restauration chapelle du clos	2023	2135	6 396,70 €
Restauration Grand Cloître	2023	2135	1 500,00 €
Restauration chapelle du clos	2023	2135	3 431,54 €
Réfection de l'alarme incendie de la salle de fêtes	2023	2158	732,00 €
Remplacement SSI Salle des fêtes	2023	2158	1 074,00 €
Conception structures support orgue Eglise	2019	2188	2 100,00 €
TOTAL			19 241,74 €

Tous sont rattachables à des travaux.

Des écritures comptables pour leur rattachement au compte d'immobilisation qui les concerne doivent en conséquence être effectuées.

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget pour ces écritures d'ordre, Monsieur Paul Ferré, adjoint aux finances, propose au conseil de valider la décision modificative suivante :

Chapitre	Article	Objet	Montant
DEPENSES			
041	2131	Intégration de frais d'études et d'insertion sur l'immobilisation	4 007,50
041	2135	Intégration de frais d'études et d'insertion sur l'immobilisation	11 328,24
041	2158	Intégration de frais d'études et d'insertion sur l'immobilisation	1 806,00
041	2188	Intégration de frais d'études et d'insertion sur l'immobilisation	2100,00
RECETTES			
041	203	Intégration de frais d'études et d'insertion sur l'immobilisation	19 241,74
TOTAL			0,00

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide la décision modificative telle que proposée par Monsieur Paul Ferré.

8. Ouverture anticipée de crédits d'investissements pour 2025

Jusqu'au vote du budget d'investissement 2025, et conformément à l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi 2012-1510 du 29 décembre 2012 (article 37), la commune peut, sur délibération de son conseil municipal, engager et mandater des dépenses d'investissements dans la limite du quart des crédits ouverts au titre de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Peuvent être prises en compte dans le calcul des 25 % les dépenses suivantes

BUDGET CAMPING	
2135	55 000.00
Total	55 000.00
25%	13 750.00

BUDGET PISCINE	
2135	35 000.00
Total	35 000.00
25%	8 750.00

BUDGET COMMUNAL

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

	Chap. / art. (1)	Vote de l'assemblée (BP + DM)
204	Subventions d'équipement versées (9)	18 720,00
204182	Autres org pub - Bât. et installations	18 720,00
21	Immobilisations corporelles	1 312 059,36
2111	Terrains nus	52 000,00
2113	Terrains aménagés autres que voirie	0,00
2115	Terrains bâtis	52 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	332 000,00
2131	Bâtiments publics	171 100,00
2135	Installations générales, agencements	191 949,32
2138	Autres constructions	326 000,00
2151	Réseaux de voirie	0,00
2152	Installations de voirie	0,00
21538	Autres réseaux	40 000,00
2157	Matériel et outillage technique	99 000,00
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	0,00
21621	Biens sous-jacents	11 660,04
2181	Install. générales, agencements	0,00
2182	Matériel de transport	0,00
2183	Matériel informatique	36 350,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00
TOTAL		1 330 779,36

25 %

332 694.84

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'ouverture des crédits de dépenses d'investissements, afin de pouvoir liquider, engager et mandater les dépenses ci-dessous :

Budget communal

Achat de parcelles : 25 000 €

Aménagement de l'îlot des Jardins : 70 000.00 €

Aménagement du parking de l'Arquebuse : 150 000.00 €

Achat de matériel roulant : 30 000.00 €

Achat d'œuvres d'art : 10 000.00 €

Aménagement cheminement piétonnier rue de Bel Air : 40 000.00 €

Achat de matériels divers : 7 694.84 €

Budget camping

Réfection de la toiture du bloc solaire : 13 750.00 €

Budget piscine

Carrelage du grand bassin : 8 750.00

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide l'ouverture anticipée des crédits d'investissements 2025 tels que proposés.

9. Déclaration d'Utilité Publique

A la demande des services de la Préfecture, il convient de préciser, sur la délibération de demande de Déclaration d'Utilité Publique validée par le conseil municipal en date du 5 septembre 2024, que l'assemblée délibérante :

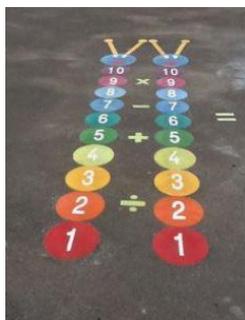
- **APPROUVE le périmètre**, le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire de la parcelle AB 1003 située au cœur du projet de création de l'espace des Ursulines, en vue d'obtenir un arrêté déclarant d'utilité publique l'expropriation de la parcelle AB 1003 créant enclave au cœur du projet « Espace des Ursulines »
- **APPROUVE** le projet d'acquisition par voie d'expropriation de ladite parcelle, sa propriétaire ayant refusé de la vendre à la ville de Thoissey
- **APPROUVE** le chiffrage opéré sur la valeur de ladite parcelle par le service des domaines.
- **SOLLICITE** l'ouverture d'une enquête publique conjointe d'utilité publique et parcellaire .
- **CONFIE** à Madame le Maire le soin de constituer le dossier de demande de déclaration d'utilité publique.
- **DEMANDE** à Madame la Préfète de viser la présente

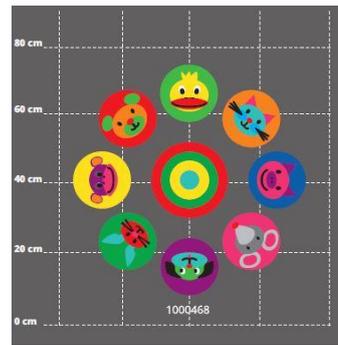
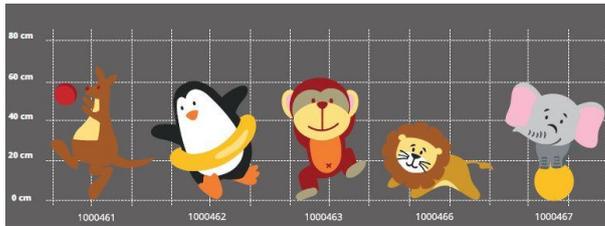
A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide les modifications proposées à la délibération du 5 septembre 2024 portant sur le projet de DUP.

10. Questions diverses

Projet de fresques au sol – cour de l'école maternelle

Lors du dernier conseil d'école, les parents d'élèves et les enseignantes ont sollicité de la Ville un « habillage » de la cour de l'école maternelle, en enrobé, triste pour les enfants. Un devis a été sollicité auprès de Madame Monique Trichard, qui a réalisé pour la Ville les fresques de la place des Touristes, de la rue du Faubourg et de la façade de l'école maternelle. Ce devis porte sur la réalisation de plusieurs dessins au sol :





Etant entendu que les petits personnages des deux derniers dessins seraient non pas assemblés tels qu'ils sont ici présentés, mais dissociés pour figurer en divers endroits de la cour.

Le devis de Madame Trichard s'élève à la somme de 2 300 € incluant les peintures, mais pas le vernis antidérapant, que la Ville achèterait sur ses deniers, mais que Madame Trichard poserait. La facture pour le vernis s'élèverait à la somme de 467.70 € TTC pour 9 litres, soit un coût total du projet de 2 767.70 €.

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide la création de ces fresques au sol et le coût associé.

Demande de prise en charge de matériel de pneumologie

Le Docteur Colas sollicite la prise en charge par la Ville de 400 filtres antibactériens pour les spirométries qu'il réalise dans le cadre de sa consultation de pneumologie à la maison médicale (où il est désormais présent toutes les semaines). Le coût s'élève à 336 € TTC.

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide la prise en charge par la Ville des frais relatifs à l'acquisition de 400 filtres antibactériens pour les spirométries, pour un montant de 336 € TTC.

Désignation d'un membre de la commission intercommunale « vie sociale et vie sportive »

Madame Khenfer ayant démissionné de la commission intercommunale « vie sociale et vie sportive », il est demandé au conseil municipal de bien vouloir désigner Anne TURREL pour la remplacer.

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal désigne Madame le Maire pour remplacer Madame Khenfer au sein de la commission « vie sociale et vie sportive » de la communauté de communes Val de Saône Centre.

Projet de création d'une aire de pratiques sportives et récréatives au camping

Sébastien Dubost demande la mise à disposition sous autorisation d'occupation temporaire du domaine privé communal des parcelles 001 et 002 pour une durée de 5 ans, dans la perspective de créer des activités de loisirs et sportives (accrobranches...). La redevance annuelle serait fixée à 5 % du chiffre d'affaires.

A l'unanimité (18 voix pour dont 6 pouvoirs), le conseil municipal valide l'autorisation d'occupation temporaire du domaine privé communal aux fins de création d'une aire de pratiques sportives et récréatives pour une durée de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2025, et dit que la redevance annuelle est fixée à 5 % du chiffre d'affaires basé sur une présentation des comptes dûment approuvée par un cabinet comptable.

11. Informations diverses

- a) Vœux du maire le 10 janvier 2025. La présence de tous les élus est nécessaire.
- b) Présentation de la méthodologie de refonte du Plan Communal de Sauvegarde
Jean-François Goeury, conseiller municipal, présente le compte-rendu de la réunion entre Gino Casarosa, stagiaire PCS, Anne Turrel et lui-même.

Exercice des délégations du maire

Date	Entreprise	Objet	Montant
06/11/2024	CHEVILLON	Remplacement circulateur chaudière 25 rue de l'Eglise	1 920.00
07/11/2024	GIANT	Pneu vélo ASVP	24.99
08/11/2024	TECHNIGAZON	Traitement anti-vers du stade de foot	1 152.00
15/11/2024	CMG	Bornage SCI-Infini/Ville de Thoissey 50%	1 383.00
15/11/2024	SMIDOM	Conteneur ESVS-TSDI	192.00
19/11/2024	CAVALLERO	Souffleur à dos et taille haie perche	1 565.00
19/11/2024	GARRY	Réparation débroussailleuse	304.10
19/11/2024	VIA LIFE	Abonnements bibliothèque	135.00
22/11/2024	DEVELAY	Fournitures école maternelle	96.58
22/11/2024	DEVELAY	Fournitures école élémentaire	253.46
25/11/2024	VERVIER	Poignées à clé salle enfants MJC	1 382.88
27/11/2024	AV EXPERTISE	Diagnostics amiante et plomb	220.00

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h00
Le prochain conseil est fixé au jeudi 9 janvier 2025 à 19h00**

**La secrétaire
Monique FERRAND**

**Le Maire,
Anne TURREL**